

Séance du conseil d'établissement de l'école Sainte-Clotilde

DATE: Le jeudi 4 mai 2023

HEURE: 18h45

LIEU : Salon du personnel de l'école

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et lecture de l'article 71
- 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
- 3. Vérification des présences et du quorum
- 4. Période de questions du public
- 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 6. Suivis et adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2022
 - Salon du livre 2023-2024
 - Sondage pour les heures de fermeture
 - Soirée des bénévoles
 - Clientèle prévisionnelle
 - Repas pour la prochaine rencontre du conseil d'établissement
- 7. Dossiers menant à une prise de décision :
 - 7.1. Adoption du budget initial de l'école 2023-2024 (Art. 87 et 89 LIP)
 - 7.2. Adoption du budget de la surveillance du midi et des volets financiers SDG/SM
 - 7.3. Suivi et adoption de l'actualisation du projet éducatif (Art. 37 et 97.1)
 - 7.4. Approbation des listes de la liste de matériel d'usage personnel et des cahiers d'exercices 23-24 (Art. 3, 7, 75.01, 77.1 et 96.15)
 - 7.5. Approbation des dons reçus pour le FDS (Art. 94 LIP)
 - 7.6. Approbation du choix de traiteur pour livraison de repas seulement (Art. 91)
 - 7.7. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (climat social, activités à l'heure du dîner, etc.)
 - 7.8. Approbation des activités éducatives (Art. 87 et 89 LIP)
 - Activités nécessitant un changement à l'horaire
 - 7.9 Transmission de documents de la municipalité à l'intention des parents (Art. 96.13 et 110.10)
- 8. Dossiers d'information :
 - 8.1. Mot du représentant au comité de parents au centre de service scolaire
 - 8.2. Mot de la direction
 - 8.2.1 : Clientèle prévisionnelle 22-23
 - 8.3. Mot des enseignants
 - 8.4. Correspondance
 - 8.5. Dépôt de documents
- 9. Autres sujets
- 10. Levée de la séance

Cynthia Ménard
Présidente du conseil d'établissement

Line Martineau

Directrice